



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Éducation et
d'Action
Sociale

REACTIONS AU

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ETUDE

SUR LA FORMATION DES ADULTES

PAR:MICHELLE OUELLET

SIÈGE SOCIAL :
180 EST, BOUL. DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTREAL, P.Q. H2X 1N6
TÉL. : (514) 866-1813

Introduction

En décembre 1980, l'AFFAS présentait un mémoire à la Commission d'étude sur la formation des adultes. Regroupant en majorité des femmes au foyer et oeuvrant en éducation populaire et en action communautaire, l'AFFAS proposait un minimum de changements structurels au niveau de la politique d'ensemble en éducation des adultes, au niveau de l'administration et du financement de ces politiques. Elle formulait des recommandations visant à combler particulièrement les besoins multiples des femmes face à l'éducation des adultes et ceux d'une association impliquée en éducation populaire.

Suite à la publication du rapport de la Commission Jean, l'AFFAS tient à faire connaître au gouvernement ses réactions aux propositions élaborées par la Commission. Le rapport est volumineux et difficile à analyser avec pertinence dans son entier. Nous estimons cependant important de faire connaître notre position sur les recommandations qui font suite à nos préoccupations: celles des femmes et particulièrement des femmes au foyer et celles touchant le rôle des organismes à vocation éducative.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de la politique d'ensemble proposée par la Commission Jean. C'est maintenant avec beaucoup d'espoir que nous attendons les réformes de l'ensemble de l'éducation des adultes au Québec parce que nous y sommes nous, les femmes, particulièrement concernées.

Nous souscrivons entièrement au grand principe que reconnaît la CEFA en matière d'éducation des adultes soit:le développement de leur potentiel pour les individus d'une façon globale et sans discrimination.

Le droit à une formation de base gratuite,soit l'équivalent de treize années de formation,acquise en milieu scolaire ou ailleurs,de façon formelle ou autrement ne peut que rencontrer toute notre approbation.Cette formation,telle que définie dans ses objectifs généraux et particuliers,nous l'entendons alors comme un droit à une formation qu'un individu peut atteindre en treize ans normalement ou alors le temps requis pour parvenir à ce degré de formation,Que l'institution scolaire ne soit pas le seul lieu où la formation peut être acquise est aussi très important dans cet esprit d'éducation permanente.Ce droit constitue pour la société qui l'entérine,un facteur certain de développement.

(recommandations #2 à 19)

Afin de démocratiser réellement l'accès à l'éducation des adultes,la CEFA identifie différentes clientèles cibles particulièrement discriminées,dont les femmes.Des mesures sont recommandées pour permettre à cette clientèle un accès égal à l'éducation:désexisation des services d'orientation,des normes d'admission,des contenus et structures de formation;développement des services de garderies en milieu de formation;plus grande flexibilité des horaires,accès accru aux programmes visant à aider les femmes à revenir sur le marché du travail,actions positives en formation reliée à l'emploi,accessibilité à l'ensemble des métiers non traditionnels,crédits d'im-

pôt négatif pour les femmes au foyer. Plusieurs de ces mesures répondent à nos recommandations. Pour chacune, il serait facile d'argumenter encore afin de démontrer leur pertinence. Nous nous contenterons d'affirmer que ces mesures sont essentielles pour les femmes. Leur mise en application est d'une importance primordiale. Pour la femme au foyer, l'accès réel à la formation dépend de ces mesures; pour celle qui veut avoir accès au marché du travail rémunéré, elles sont prioritaires.

(recommandations #43 à 50

" " #75,76

" " #78,79

Les recommandations portant sur la reconnaissance des acquis d'expérience nous apparaissent comme un moyen indispensable pour faciliter une formation continue et répondant aux besoins des individus. Le système actuel ne favorise guère la femme qui a quitté le marché du travail rémunéré et qui n'a pas pour autant cessé d'acquérir une formation personnelle pertinente. On ne peut que mettre l'accent sur l'importance que revêt alors pour elle la reconnaissance des acquis d'expérience et de formation extra-scolaire. La Commission Jean, par ses recommandations, propose un système qui, judicieusement appliqué, reconnaîtra enfin comme valable la formation prise en dehors du milieu scolaire et par l'expérience. Des recherches devront être faites, en priorité, pour mener à l'implantation d'un système de reconnaissance valable et adéquat. Et ce, dans l'esprit d'un réel décroisement de l'éducation des adultes.

(recommandations sur la reconnaissance des acquis, notamment: #222 à 226)

La formation par projet telle que recommandée démontre un réel objectif de répondre aux besoins des individus en matière d'éducation des adultes. Elle nous apparaît comme un outil très positif pour un milieu de vie associative comme la nôtre et à privilégier. Des questions surgissent cependant quant à la conformité aux programmes académiques exigée pour que cette formation soit créditable. Qu'en est-il alors des besoins réels exprimés et quelle place laisse-t-on à l'innovation? Dans ce domaine aussi, une application restrictive réduirait à peu la valeur de la formation par projet. Un besoin de recherche additionnelle s'impose pour en arriver à une pratique avantageuse pour les usagers notamment pour un organisme comme le nôtre.

(recommandations: #213 à 222)

La création systématisée de services d'accueil et de référence, telle que proposée par la CEFA, revêt une importance capitale. Pour les femmes en particulier, au moment d'un retour aux études, les besoins en matière d'orientation, d'information, d'évaluation et de référence sont énormes. Un support professionnel adapté s'impose. La mise en place des SAR selon les recommandations faites pourraient répondre à ces besoins.

(recommandation #368)

Par la diversité de la clientèle qu'elle peut rejoindre, la formation à distance revêt aussi une grande importance. Beaucoup de femmes éloignées des centres scolaires ou dans l'impossibilité de s'y inscrire pourraient

en être usagères. Les recommandations faites à ce sujet sont pertinentes et leur réalisation nous apparaît souhaitable.

(recommandations: #237 à 262)

Dans cette perspective d'éducation permanente, une remise en question du rôle de l'éducateur d'adultes nous apparaît comme allant de soi. Beaucoup de femmes sont impliquées dans ce rôle et le plus souvent à temps partiel. Leur traitement demeure cependant précaire. Nous appuyons les recommandations du Conseil du statut de la femme à ce sujet.

Au chapitre de la participation, on ne parle pas seulement de participation consultative mais d'une participation de pouvoir de la part de l'adulte face à sa formation et de la part des associations qui jouent un rôle éducatif dans leur milieu. Les recommandations que fait la Commission sur la composition du conseil d'administration de l'organisme central et ceux des centres régionaux garantissent cette participation. Il est primordial que les organismes d'éducation populaire comme le nôtre aient des représentants à tous les niveaux décisionnels de l'éducation des adultes. De même, la représentation des femmes au niveau des centres de décision aurait dû être prévue dans les structures. Aucune mesure n'assure leur présence à l'intérieur des centres de décisions. Les femmes sont pourtant fortement impliquée dans le domaine de l'éducation des adultes autant comme usagères que comme agents d'éducation.

(recommandations: #348, 354, 355, 364, 367, 375, 425)

L'accès pour les organismes aux ressources humaines et techniques des institutions scolaires de tous niveaux ne peut qu'enrichir et faciliter leur tâche. Les services à la collectivité méritent d'être définis comme faisant partie de la mission des institutions scolaires. Ainsi soutenus, les organismes seront mieux outillés pour répondre aux besoins de leurs membres et de la collectivité.

(recommandations: #229 à 253)

Toute la question du financement revêt bien sur une importance déterminante. Le financement pour les individus, tel que proposé par la Commission dénote une réelle volonté de démocratie face à l'accès à l'éducation. Le système de crédit d'impôt négatif pour la femme au foyer, par exemple, est une mesure concrète à privilégier. Dans le domaine des prêts et bourses, il nous semble important que les recommandations de la CEFA s'appliquent aussi à la formation par projet donnée à l'intérieur de la vie associative. L'utilisation du critère revenu familial plutôt que revenu individuel pour avoir accès aux prêts et bourses n'est pas à l'avantage des femmes mariées sans emploi rémunéré. Ceci nous apparaît être une lacune importante qui ne peut que priver les femmes concernées de l'accès réel à la formation désirée.

(recommandations: #379 à 385)

Le financement aussi des organismes oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes. Quand on vit des précarités financières continues tout en voulant répondre aux besoins de formation exprimés par nos membres, une solution s'impose le plus rapidement possible.

(recommandations: #397 à 401)

Conclusion

Au nom des femmes que nous représentons, dans l'intérêt général des femmes et de la vie associative nous espérons que le gouvernement saura reconnaître l'esprit et la justesse des recommandations émises par la Commission Jean.

Nous en avons soulignées qui nous touchent particulièrement. Dans l'intérêt plus spécifique des femmes sur le marché du travail rémunéré, nous souscrivons aux positions prises par le Conseil du statut de la femme.

Nous demandons au gouvernement de faire connaître ses intentions en matière d'éducation des adultes. C'est avec un grand intérêt et beaucoup d'espoir que nous attendrons sa politique en la matière.

Nous souhaitons que le Rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes anime une réforme favorable aux femmes. Pour la femme au foyer, l'application de plusieurs des recommandations permettra de reconnaître son statut social d'une façon concrète.